

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 14 avril 2021

Présents : Joris HURIOT, Bruno HURIOT, Silvia ROPA, Christelle LOMBARD, Christine MARCHAL LABAYE, Brice MARLANGEON, Janine TRELAT, Jérémy VALANCE, Gérard VOIRIN, Francis GUILLET, Loïc LIDDELL, Dominique THOMAS, Magali GRANG, Edouard MAILLARD

Absent(e)s excusé(e)s : Mathilde BERTRAND (pouvoir à Joris HURIOT)

Secrétaire de séance : Francis GUILLET

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 29 mars 2021

Unanimité

### 2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Il est rappelé que pour les impositions locales, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur les taux des impôts locaux avant le 15 avril de l'année d'application. Les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux.

Le vote des taux de la fiscalité directe locale s'effectue dans un contexte particulier lié à la réforme de la fiscalité directe locale avec la suppression de la taxe d'habitation. Aussi, à compter de cette année 2021, les communes n'ont qu'un pouvoir de taux sur la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

En 2021, et pour la cinquième année consécutive, les taux d'imposition restent gelés.

Compte tenu de la réforme liée à la Taxe d'Habitation, le nouveau taux de Foncier Bâti communal en 2021 est égal à la somme du taux communal 2020 (12,35 %) et du taux départemental 2020 (25,65 %), soit 38 %.

	2020	2021	
	Taux communal	Taux communal	Taux départemental
Foncier bâti	12,35	12,35	25,65
		38	
Non bâti	34,11	34,11	

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune incidence pour le contribuable car la colonne du « Département », dans la feuille d'imposition foncière, disparaît.

Il est proposé de fixer les taux d'imposition communaux pour 2021 comme suit :

- taxe foncière sur le bâti : 38 %
- taxe foncière sur le non bâti : 34,11 %

Unanimité

### 3. Transfert de crédits - Décision modificative

L'état fiscal 1259 de la Direction Départementale des Finances Publiques et la notification des dotations de l'Etat pour 2021 ont été communiqués. Aussi, il est proposé d'ajuster le budget communal comme suit :

	Vote initial	Ajustement
Impôts directs locaux	345 000 €	220 575 €
Dotation forfaitaire	15 000 €	15 403 €
Dotation de solidarité rurale	10 000 €	10 119 €
Dotation nationale de péréquation	14 500 €	15 223 €
Dotation aux élus locaux	3 033 €	3 027 €
Etat - compensation taxe foncière	1 300 €	138 049 €
Etat - compensation taxe d'habitation	10 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>398 833 €</b>	<b>402 396 €</b>

Unanimité

### 4. Rénovation d'un local commercial en commerce multi-services dans le cadre de l'opération « 1 000 cafés » Information suite à l'ouverture des plis

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 9 avril 2021.

Une absence d'offres pour le Lot 2 : « Charpente - Couverture - Zinguerie » a été constatée.

7 lots sont en négociation. Les entreprises ont jusqu'au 26 avril pour remettre leur éventuelle nouvelle offre.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune incidence pour le contribuable car la colonne du « Département », dans la feuille d'imposition foncière, disparaît.

Il est proposé de fixer les taux d'imposition communaux pour 2021 comme suit :

- taxe foncière sur le bâti : 38 %
- taxe foncière sur le non bâti : 34,11 %

Unanimité

### 3. Transfert de crédits - Décision modificative

L'état fiscal 1259 de la Direction Départementale des Finances Publiques et la notification des dotations de l'Etat pour 2021 ont été communiqués. Aussi, il est proposé d'ajuster le budget communal comme suit :

	Vote initial	Ajustement
Impôts directs locaux	345 000 €	220 575 €
Dotations forfaitaire	15 000 €	15 403 €
Dotations de solidarité rurale	10 000 €	10 119 €
Dotations nationale de péréquation	14 500 €	15 223 €
Dotations aux élus locaux	3 033 €	3 027 €
Etat - compensation taxe foncière	1 300 €	138 049 €
Etat - compensation taxe d'habitation	10 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>398 833 €</b>	<b>402 396 €</b>

Unanimité

### 4. Rénovation d'un local commercial en commerce multi-services dans le cadre de l'opération « 1 000 cafés » Information suite à l'ouverture des plis

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 9 avril 2021.

Une absence d'offres pour le Lot 2 : « Charpente - Couverture - Zinguerie » a été constatée.

7 lots sont en négociation. Les entreprises ont jusqu'au 26 avril pour remettre leur éventuelle nouvelle offre.

## **5. Modification des statuts de la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire : compétence « organisation de la mobilité »**

La loi du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) redéfinit le schéma-type d'organisation territoriale de la compétence « mobilité » autour de deux niveaux de collectivités :

- la région, AOM régionale pour un maillage du territoire à son échelle,
- l'EPCI, AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

Par ailleurs, la coordination entre ces deux échelles d'intervention se fait au niveau du bassin de mobilité.

Le 23 mars dernier, les élus communautaires de la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire ont décidé favorablement pour une prise de compétence « Organisation de la mobilité ». Aussi, les communes sont appelées à se prononcer et disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer sur ce sujet. L'absence de délibération vaut acceptation.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer en faveur de ce transfert de compétence en rappelant que les projets des communes, en matière de mobilité, ne devront pas être freinés.

Unanimité

## **6. Société SPL-XDEMAT - Répartition du capital social**

De nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent, à ce titre, une action de la société, modifiant la répartition de son capital social.

Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action.

La nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL - Xdemat est divisée en 12 838 actions.

A titre d'information, les communes et groupements de communes détiennent 21,48 % du capital social.

Unanimité.

### **Informations diverses :**

- Point de situation sur la procédure administrative de dépollution du site de la décharge dites des « Fours à Chaux » :

Une réunion avec la DREAL et Monsieur le Sous-Préfet sera prochainement organisée en Mairie pour avancer sur ce dossier.

La Mairie a été informée d'une vente par adjudication forcée, dans le cadre de cette affaire, suivie par le Tribunal Judiciaire d'Epinal : 2 lots sont concernés : un hangar de 576 m<sup>2</sup> et une parcelle de forêt 1ha 55a 60ca.

- Point de situation sur la procédure judiciaire concernant les fuites à la halle publique :

La remise du rapport définitif de l'expert judiciaire a été réalisée au mois de février 2021. Une réclamation amiable à la partie adverse va être proposée par l'avocat de la collectivité à la partie adverse.

- Point sur la deuxième édition de l'évènement « MATTAINCOURT ouvre ses portes ! »

Organisée le samedi 11 septembre 2021. Le recensement des biens pouvant faire partie de cette opération promotionnelle est en cours. Les propriétaires sont invités à se manifester auprès du secrétariat de Mairie.

- Présentation des derniers chiffres locaux issus de Pôle Emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi a diminué à Mattaincourt entre décembre 2018 et décembre 2020.

- Prochain Conseil Municipal : vendredi 30 avril 2021 à 19h00 (choix des entreprises « 1 000 cafés »).

### **Informations diverses :**

- Point de situation sur la procédure administrative de dépollution du site de la décharge dites des « Fours à Chaux » :

Une réunion avec la DREAL et Monsieur le Sous-Préfet sera prochainement organisée en Mairie pour avancer sur ce dossier.

La Mairie a été informée d'une vente par adjudication forcée, dans le cadre de cette affaire, suivie par le Tribunal Judiciaire d'Epinal : 2 lots sont concernés : un hangar de 576 m<sup>2</sup> et une parcelle de forêt 1ha 55a 60ca.

- Point de situation sur la procédure judiciaire concernant les fuites à la halle publique :

La remise du rapport définitif de l'expert judiciaire a été réalisée au mois de février 2021.

Une réclamation amiable à la partie adverse va être proposée par l'avocat de la collectivité à la partie adverse.

- Point sur la deuxième édition de l'évènement « MATTAINCOURT ouvre ses portes ! »

Organisée le samedi 11 septembre 2021. Le recensement des biens pouvant faire partie de cette opération promotionnelle est en cours. Les propriétaires sont invités à se manifester auprès du secrétariat de Mairie.

- Présentation des derniers chiffres locaux issus de Pôle Emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi a diminué à Mattaincourt entre décembre 2018 et décembre 2020.

- Prochain Conseil Municipal : vendredi 30 avril 2021 à 19h00 (choix des entreprises « 1 000 cafés »).